

FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)
Rapport de mise à jour trimestriel (octobre à décembre 2011)

Période couverte (Trimestre)	Du 1 janvier au 31 mars 2012		
Numéro du projet et le titre du projet	Cellules d'appui aux poursuites judiciaires		
Agence bénéficiaire:	OIM		
Partenaires d'exécution (Agence Gouvernementale, Agences NU, Organisations de la Société Civile)	MONUSCO Département Etat de droit; Ministère de la Justice; Ministère de la Défense; les autorités de la justice militaire Congolais		
Date d'approbation par le Comité de Pilotage:	2/1/2011		
Budget total alloué			
Fonds engagés du budget total alloué¹	USD 961,145	% de fonds engagés / budget total alloué:	0%
Fonds dépensés² du budget total alloué:	USD 625 160,36	% de fonds dépensés / budget total alloué:	65%
Date de clôture prévue:		Retard éventuel (mois):	
Domaine d'investissement : Résultats stratégiques (effets sectoriels): Indicateurs pour mesurer les effets	Domaine de priorité d'investissement : Résultat stratégique (Cadre stratégique du FCP) :		
Résultats immédiats (= produits projet) avec référence aux indicateurs: Recruter, former, déployer et gérer	Résultat attendu 1 : <i>Recrutement d'experts internationaux, consultants internationaux et autres personnels: Du 1^{er} Janvier au 31 Mars 2012, 8 nouveaux experts sont recrutés parmi lesquels le coordonateur des CAP et son adjoint. Deux</i>		Contrainte(s) : <i>Les contrats des consultants arrivent bientôt à expiration</i> Solution(s) Proposée(s) : Prolonger les contrats

¹ Fonds engagés sont définis comme des contrats légaux pour des services, des travaux tels que régis par les procédures et réglementations financières des agences

² Paiement (services, travaux) sur les engagements.

<p>les consultants et les experts internationaux des cellules d'appui à la justice militaire (PSC).</p>	<p>autres experts sont en processus de sélection. Ces arrivées ont permis la mise en place des cellules de Kindu et de Kalémie et la mise en place de la cellule de coordination à Kinshasa.</p>	<p>d'au moins 6 mois pour permettre le recrutement des experts et maintenir les capacités opérationnelles des CAP</p>
<p>Faire la liaison avec les autorités judiciaires de la FARDC, de la PNC et des partenaires de la MONUSCO</p>	<p>Résultat attendu 2 : <i>1. Liaison avec les autorités judiciaires militaires:</i> La signature du Protocole d'accord sur les CAP signé le 19 décembre 2011 entre la MONUSCO et le Gouvernement Congolais a officialisé l'assistance accordée jusque là informelle, avec les autorités judiciaires militaires Congolaises. Réalisations accomplies : Les relations de confiance déjà établies entre les membres de cellules et leurs homologues congolais se sont renforcées avec les échanges autour des termes du Protocole d'Accord. La retraite organisée pendant le mois de février 2012 a permis de mettre en place les instruments pratiques de la mise en œuvre dudit protocole. Aussitôt après, les brouillons des premières demandes formelles d'appui formulées par les Auditorats de Goma et Bukavu ont été reçues par les CAP respectives.</p>	<p>Contrainte(s) <i>Le déploiement des magistrats congolais n'est pas achevé. Les CAP des Kindu et de Kalémie n'ont pas encore tout leur personnel.</i> Solution(s) Proposée(s) : Renforcer les liaison avec les autorité supérieures de la justice Congolaise pour l'affectation des magistrats et leur ordre de déploiement.</p>
<p>Fournir une aide technique et logistique de base aux IPJ, OPJ et aux Magistrats militaires à toutes les étapes de l'action publique, lorsque non disponible au sein des FARDC ou de la PNC;</p>	<p>Résultat attendu 3 : <i>Tous les CAP (Goma, Bukavu, Bunia, Kindu et Kalemie) sont opérationnelles.</i> Réalisations accomplies : Les équipes conjointes ont été constituées et les soutiens techniques et logistiques fournis pour préparer les audiences foraines à Walikalé ainsi que les enquêtes dans cette même localité et dans les territoires de Shabunda et Irumu.</p>	

<p>Conseiller les IPJ, OPJ et Magistrats militaires en modalités d'enquête et de poursuite d'infractions graves, e.g. violences sexuelles, crimes de guerre, crimes contre l'humanité afin de développer une expertise au sein des FARDC;</p>	<p>Résultat attendu 4 : <i>Identifier les besoins en formation dans les domaines où des insuffisances ont été notées</i></p> <p>Réalisations accomplies : Quatre domaines principaux pour lesquels le renforcement des capacités est requis ont été identifiés. Devant la diversité de projets de formation provenant de plusieurs organismes internationaux et d'Etats, le Comité de mise en œuvre des CAP qui rassemble la direction de la Section Etat de Droit et les autorités judiciaires Congolaises, a été jugé nécessaire de créer une cellule de coordination de la formation pour harmoniser les programmes et rendre les prestations plus efficaces .</p>	
<p>Réalisations accomplies par rapport aux prévisions avec référence aux indicateurs des résultats stratégiques (effets sectoriels)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 CAP ont été établis et opérationnels - 29 experts internationaux sont recrutés pour les CAP (8 pour Goma, 5 pour Bukavu, 7 pour Bunia, 5 Kalemie et 4 pour Kindu) - 3 experts internationaux sont recrutés pour l'équipe de coordination du programme des CAP parmi lesquels le nouveau coordonnateur des CAP et son nouveau adjoint 		